

## TARIFS ET PRESTATIONS

### I - TARIFS

Prix de journée hébergement - arrêté tarification  
valide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Chambre à 1 lit : 49.88 €**

**Chambre à 2 lits : 45.34 €**

Prix de journée dépendance - arrêté tarification  
valide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Gir 1 et 2 : 19.57 €**

**Gir 3 et 4 : 12.42 €**

**Gir 5 et 6 : 5.27 €** (Ticket modérateur)

Prix de journée pour les moins de 60 ans : 67,54 €

Le GIR (*Groupement Iso Ressources*), caractérise la dépendance : plus le GIR est faible, plus la dépendance est grande. Les GIR 1 à 4 ouvrent droit à l'APA, l'*Allocation Personnalisée d'Autonomie*, accordée sur dossier et conditions de ressources par le Conseil Général du domicile d'origine.

L'APA accordée vient en déduction des frais de séjour, mais, tant qu'elle n'est pas accordée, est à la charge du résident. Quelque soit le GIR, le résident doit s'acquitter du montant du Ticket Modérateur.

<u>Frais de séjour</u> APA déduite:	<b>Chambre à 1 lit : 55.15 € (49.88 € + 5.27 €)</b>
	<b>Chambre à 2 lits : 50.61 € (45.34 € + 5.27 €)</b>

= prix de journée hébergement

+ prix de journée dépendance

- APA accordée (dépendance moins Ticket modérateur)

Le prix de journée, fixé par arrêté préfectoral est réajusté chaque année à compter du 1<sup>er</sup> janvier. En cas de situation particulière, il peut être révisé en cours d'année.

La facturation s'effectue en début de chaque mois. Le paiement est exigible à réception de la facture.

Une somme forfaitaire de **500 €**, correspondant aux frais d'admission est exigible lors de l'admission.

Une caution correspondant à **un mois** de frais de séjour (*31 jours*) est versée et encaissée à l'admission, elle vous sera reversée à la fin du séjour, après paiement des sommes dues.

Ce prix de journée comprend :

- le loyer, le chauffage, l'eau, l'éclairage, les frais généraux d'équipement et de fonctionnement
- le lavage, le repassage du linge personnel, la fourniture et l'entretien du linge de literie
- l'aide aux gestes courants de la vie ainsi que les soins médicaux et paramédicaux
- les repas en salle à manger, salon et en chambre
- la fourniture et l'entretien du mobilier
- l'assurance responsabilité civile obligatoire
- la fourniture des protections pour incontinents
- l'animation
- la garde de nuit

### II - PRESTATIONS

L'installation d'un **poste téléphonique** est possible. Les démarches d'ouverture de ligne incombent au résident.

Le branchement d'une **télévision** est possible, le résident en acquittera la redevance.

Deux **coiffeuses** et deux **pédicures** libérales interviennent sur rendez-vous. Leurs tarifs sont affichés.

Sur réservation (*au moins deux jours avant*), il est possible de **déjeuner avec le résident**, dans le salon du service ou en salle à manger. Le menu du jour est facturé **10 Euros** par personne en semaine et **14 Euros** le dimanche, et le menu Invité **14 Euros** (semaine, dimanches et jours fériés).

Le **marquage du trousseau** peut être effectué par notre prestataire au tarif de **0,55 € TTC par étiquette**.